



Musée des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Pour la douzième publication de la rubrique « A la Une » du site internet du musée des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse, nous vous proposons de découvrir les hommes au service du Pays : Les gendarmes.

Au service du Pays et de la Loi !

Travail collectif extrait de la revue « Le Marcheur », n°178, décembre 2005

Etes-vous surpris de voir la gendarmerie ouvrir nos défilés ?

C'était pourtant fréquent dans la première moitié du siècle dernier, comme le montre la photo de la Saint-Feuillen en 1921.

La gendarmerie exprimait ainsi sa sympathie envers les Marcheurs et aimait réaffirmer son caractère militaire, car peut-être ignorez-vous que ce que vous croyez n'être qu'une force de police était encore en 1991, une partie intégrante de notre Armée¹.

La gendarmerie a toujours rempli deux missions, la défense du Pays et la protection des citoyens en faisant respecter la Loi.

Il est vrai que dès notre indépendance acquise, la paix régnant aux frontières, nos gendarmes issus de la « Koninklijke Marechaussee » des Pays-Bas peuvent s'investir pleinement dans leur second rôle de policiers. C'est la Première Guerre mondiale qui leur rappelle qu'ils sont aussi, et depuis le 7^{ème} siècle, des militaires ou des « **gens d'armes** » au service de la Patrie : les deux premières victimes du conflit sont les maréchaux des logis Auguste Bouko et Jean Thill, tués à Visé le 4 août 1914, et le 7 octobre ce sont les gendarmes du Groupe territorial de Gand², aux ordres du capitaine Frémault, qui tiennent tête à l'ennemi facilitant la retraite de notre armée, depuis Anvers jusqu'aux plaines de l'Yser où ils continueront à exercer **leur mission séculaire de « prévôté »**.

En 1940, la gendarmerie paie un lourd tribut pour une campagne de dix-huit jours et sous l'occupation, malgré les diktats et les représailles, nos gendarmes redevenus des agents de police s'efforcent de n'appliquer que la loi belge, refusent toute collaboration dans la chasse aux Juifs, réfractaires, communistes . . . , aident les résistants, et forment en Angleterre, une « **prévôté** » auprès des futures troupes de libération.

« Prévôté » - « mission séculaire de prévôté » . . . voilà un vocabulaire peu courant sauf dans nos manuels d'histoire qui nous renvoient au temps de Dagobert 1^{er}, car probablement conseillé par « le bon saint Eloi » le roi des Francs crée un corps spécial (une prévôté) composé de « gens d'armes », aux ordres d'un officier (un prévôt), chargé de la police et de la discipline dans ses armées.

¹ La loi relative à la démilitarisation de la Gendarmerie date du 18 juillet 1991.

² C'est en hommage aux gendarmes, héros de Edemolen, que les Fastes de notre Gendarmerie ont lieu le 7 octobre de chaque année.



Musée des Marches Fokloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Cette véritable « police militaire » portera, dès le 8^{ème} siècle, le titre de « Prévôté des Maréchaux »³ et voit sa mission élargie à la protection des populations contre les excès de tous genres commis par les soldats livrés à eux-mêmes ou déserteurs ou pillards.

Il faut attendre François 1^{er} et Charles Quint pour que les maréchaussées royale et impériale remplissent pleinement leur seconde mission, au service de l'ordre public et de la paix sociale. En effet, ces deux monarques mènent une politique de centralisation, couvrent leurs domaines d'une organisation judiciaire unifiée en dehors de toute présence de troupe. Cela nécessite la création de brigades permanentes dans les villes, lieux de foires, de marchés et de passages obligés. Bref, la maréchaussée devient « le bras armé de la justice » du prince. Les prévôts et les maréchaux vont remplir leurs missions avec méthode et se révéler très efficaces dans la recherche des délinquants, notamment par un système de signalement.

Toutefois, en 1789, très proches du peuple et comprenant sa misère, ils se rangent du côté de la Révolution et en facilitent son succès.

Conséquences :

1) le terme « maréchaussée » est désormais banni du vocabulaire car il rappelle trop l'Ancien régime et est remplacé par celui de « Gendarmerie Nationale ».

2) Cette Gendarmerie Nationale se retrouve intégrée à l'Armée et les gendarmes sont regroupés en « unités combattantes », gardant leurs deux missions, la défense des frontières et le maintien de l'ordre intérieur de plus en plus troublé depuis la loi Jourdan de 1798.

Rappelons que cette loi instaure la « réquisition » pour tous les célibataires de 20 à 25 ans et provoque la multiplication des insoumis et des déserteurs. Au nom de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité, la Révolution plonge la République dans un chaos total. La France est en pleine décomposition et vit sous la Terreur. Elle va se jeter dans les bras de ce jeune général, revenu victorieux de la campagne d'Egypte. Bonaparte renverse le Directoire, inaugure le Consulat et veut immédiatement rétablir la paix sur l'ensemble du territoire national.

Comment ? Avec une Police qui sera forte et omniprésente. A cette fin, le Premier Consul lui donne une direction indépendante du ministère de la Guerre. Fouché la conduit de main de maître; les mouchards sont partout; chaque cabaret devient une agence de renseignements; même un Vidocq, ancien bagnard et qui en sait beaucoup sur tout le monde, devient le chef de la sûreté de Paris . . .

Bonaparte aime ce genre de police. Il l'aime tellement qu'il en crée plusieurs autres et tisse, à la façon d'une araignée, sa propre toile. Cela donnera que Fouché, ministre de la Police, est doublé par la Préfecture de Police attribuée à son rival Dubois, lui-même aux prises avec l'Inspecteur général Veyrat qui dirige une police parallèle, sans oublier Savary qui intervient directement auprès du Maître en sa qualité de Commandant de la Gendarmerie d'élite⁴. Celle-ci est chargée de la protection rapprochée du Chef de l'Etat et de la surveillance des demeures et édifices nationaux.

³ Appellation d'où sont dérivés les termes « maréchaussée » et « maréchal des logis ».

⁴ A ne pas confondre avec « la Gendarmerie d'Ordonnance de l'Empereur » créée en 1806 et réservée aux fils de la noblesse et des familles fortunées, parfois exilées. Napoléon voulait ainsi réconcilier les différents groupes sociaux de son Empire, un succès immédiat mais éphémère puisque ce corps est dissous en 1807.



Musée des Marches Fokloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Les voici donc, ces Gendarmes d'élite de la Garde que nous admirons dans nos Marches et qui nous ont tellement surpris avec leurs pantalons jaunes, à Walcourt en 1966.

Quel est l'historique de ce corps ?

C'est par l'Arrêté du 31 juillet 1801 que Bonaparte, réorganisant en profondeur la Gendarmerie, crée vingt-sept légions de gendarmes dont une d'élite. Cette dernière comptera deux escadrons à cheval et deux compagnies à pied jusqu'en 1806, date à laquelle les compagnies à pied sont supprimées et les escadrons à cheval assimilés au corps des grenadiers à cheval. Ses membres doivent être célibataires, mesurer 1,78 mètre au minimum, jouir d'une grande moralité. Ils se recrutent principalement dans la Gendarmerie départementale et rejoignent leur nouveau corps avec leur uniforme, équipement, armes et cheval, ce qui explique le peu de différences dans les tenues aux caractéristiques suivantes : habit de couleur bleu national avec collet sans passepoil - revers, parements et retroussis écarlates - boutons blancs timbrés d'une grenade marquée « Gendarmerie d'élite » - poches en travers - épaulettes en poils de chèvre à franges écarlates - buffleterie jaune bordée d'un petit galon de fil blanc - chapeau en feutre noir orné d'un galon d'argent avec ganse de cocarde, et un plumet écarlate (chapeau remplacé en 1804 par le bonnet à poil avec visière sans plaque, garni d'un cordon de fil blanc avec deux raquettes et trois glands) - guêtres noires pour la petite tenue, blanches pour la grande tenue - **et surtout la culotte et le gilet jaunes.**

Incorporés dans la Garde impériale en 1804, les Gendarmes d'élite peuvent porter la queue, c'est-à-dire la perruque, comme les Grenadiers à pied.

Mais comment est perçu le Gendarme d'élite ?

Marco De Saint-Hilaire écrit dans son Histoire de la Garde Impériale : « ... sous cette visière de cuir verni qui s'abaissait de son bonnet à poil sur ses sourcils, on voyait luire le regard pénétrant du soldat investi d'une mission de confiance; il y avait quelque chose d'inquisitorial et de soupçonneux dans ce regard incessamment inquiet. Il semblait observer toujours et sa vigilance était rarement en défaut ».

Attachés à la personne de l'Empereur, les Gendarmes d'élite sont jaloués et surnommés ironiquement les « **Immortels** ». Ils avaient en effet la réputation d'être rarement engagés dans les combats. Cela est injuste car on les retrouve toujours dans les rangs de la Vieille Garde; ils se distinguent particulièrement en Espagne (Madrid - Villodrigo - Astorga - Medina del Rio Seco - . . .), et en Russie (Orcha - la Bérézina - . . .). Ils participent activement aux campagnes de Saxe et de France. Pendant les Cent-Jours, ils chargent aux côtés des grenadiers à cheval à Ligny et à Waterloo.

Enfin, nous aimerions terminer cette recherche avec Georges Blond qui écrit à propos des Gendarmes d'élite en Espagne :

« Ce corps de gendarmes est destiné spécialement à la lutte contre les brigands. Ces hommes se sont pris à leur tâche au point de tout supporter, le climat dur, l'inconfort, la faim et la soif. L'histoire - la petite histoire - n'a guère retenu que le nom de l'un d'eux, Foulon, parlant très bien l'espagnol, traqueur infatigable, craint des guerilleros . . . Nommé sous-lieutenant et décoré, Foulon poursuit sa chasse et s'acharne spécialement contre les Français passés à l'ennemi ou déserteurs ».



Musée des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse

L'Empereur ne s'est pas trompé sur la valeur et la discipline de ses Gendarmes d'élite. Ce n'est pas un hasard s'il leur remet un drapeau portant la devise « **VALEUR ET DISCIPLINE** », une devise qui comme le prétend Roger Golard, devrait être celle de tout Marcheur de l'Entre-Sambre-et-Meuse digne de ce nom.

Bibliographie :

- ✓ La Gendarmerie Belge - Souvenirs d'un corps d'élite (1796 - 2000) par Benoît Dupuis et Jocelyn Balcaen à la Renaissance du Livre.
- ✓ Voici la Gendarmerie par Pierre Hallynck - Musée de la Gendarmerie nationale à Melun (France).
- ✓ Napoléon, Empereur ou Dictateur ? Revue Historia n°92 en 2004.
- ✓ La Grande Armée de Georges Blond chez Robert Laffont - Paris.

Nos remerciements à Roger Golard, Gendarme d'élite de Walcourt, pour sa documentation, ses remarques et ses conseils.

Un merci particulier à Fabian Vandersmissen pour sa documentation très riche avec :

- ✓ Soldats de plomb de la Grande Armée de Napoléon.
- ✓ Glorieux Cavaliers de Napoléon.
- ✓ La Glorieuse Epopée de Napoléon.

aux Editions Atlas.

Ce document a été publié dans la rubrique « A la une » de mars-avril 2006 de notre site internet.